

SÉANCE ORDINAIRE

28 MARS 2017

Deux cent vingt-deuxième séance du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif, 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 28^{ème} jour de mars 2017 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Annie Ducharme et Stéphane Surprenant.

Madame et messieurs les commissaires parents : Josée Hébert, Lionel Degoud, Olivier Demers-Payette et Pierre Hamelin.

Autres présences :

Monsieur Eric Blackburn, directeur général;
Madame Dominique Lachapelle, directrice générale adjointe;
Madame Sophie Latreille, directrice générale adjointe;
Monsieur Mario Champagne, secrétaire général et directeur du Service des communications;
Monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles;
Monsieur Alain Camarais, directeur du Service des ressources éducatives aux jeunes;
Madame Michèle Laberge, directrice du Service des technologies de l'information;
Madame Katleen Loiselle, directrice du Service des ressources humaines;
Monsieur Denis Ménard, directeur du Service des ressources éducatives aux adultes et à la formation professionnelle.

Absence : Monsieur le commissaire : Pierre Therrien.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Andrée Bouchard, présidente, ouvre la séance.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

HR 17.03.28
001

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ORDRE DU JOUR

01. Présences et ouverture de la séance.
02. Adoption de l'ordre du jour.
03. Capsule pédagogique.
04. Période de questions du public.
- 05.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2017 (document SG 17.03.28-05.1).
 - Suivi au procès-verbal.
- 05.2 Correspondance
- 05.2.1 De monsieur Gilles Delorme, maire de la Ville de Marieville : Résolution M17-02-048 adoptée par le Conseil municipal – Acquisition des lots 5 201 729, 1 654 553, 1 654 442 et 1 654 456 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville appartenant à la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

- 05.2.2 De madame Nathalie Marceau, secrétaire générale de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries : Résolution C.C.-4216-02-17 adoptée par le Conseil des commissaires – Taux de diplomation – obtention – demande au MEES.
- 05.2.3 De madame Stéphanie Vachon, secrétaire générale du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : accusé de réception du rapport annuel 2015-2016 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.
- 05.3 Mot de la présidente, parole aux commissaires et aux commissaires parents.
- 05.4 Candidats inscrits à la banque de cadres de la Commission scolaire – Rapport du comité de sélection (document séance tenante : DG 17.03.28-05.4).
- 05.5 Approbation des modalités d'application du régime pédagogique en lien avec la grille-horaire (documents CC 17.03.28-05.5).
- 05.6 Approbation du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option (documents CC 17.03.28-05.6).
- 05.7 Comité de répartition des ressources (document DG 17.03.28-05.7).
- 05.8 Parachèvement de l'autoroute 35 – Appui (document DG 17.03.28-05.8).
- 06.1 Révision des bassins de fréquentation pour les écoles Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville) et Sacré-Cœur - Adoption (documents SREJTS 17.03.28-06.1 et -06.1a).
- 08.1 Achats regroupés pour le contrat à commandes de commutateurs et de produits réseaux (document TI 17.03.28-08.1).
- 09.1 Engagements (document RH 17.03.28-09.1).
- 09.2 Calendrier des jours chômés et payés pour l'année 2017-2018 (document RH 17.03.28-09.2).
- 09.3 Période de fermeture des établissements pour la période des vacances annuelles (document RH 17.03.28-09.3).
- 11.1 Adjudication de contrats
 - 11.1.1 Module de jeux - École Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville) (document RM 17.03.28-11.1.1).
 - 11.1.2 Acquisition de papiers et couvertures de couleur - Centre de reprographie (document RM 17.03.28-11.1.2).
 - 11.1.3 Réfection salle de toilettes des garçons - École Alberte-Melançon (document RM 17.03.28-11.1.3).
 - 11.1.4 Réfection du drain et imperméabilisation de fondations - École Marguerite-Bourgeoys (document RM 17.03.28-11.1.4).
 - 11.1.5 Réfection de la ventilation du gymnase et des classes - École des Savanes, édifice Providence (document RM 17.03.28-11.1.5).
 - 11.1.6 Entretien des espaces verts - Tous les établissements de la CSDHR (document RM 17.03.28-11.1.6).
 - 11.1.7 Ajout de dispositifs anti-refoulement sur l'entrée d'eau du bâtiment - École Marguerite-Bourgeoys (document RM 17.03.28-11.1.7).
 - 11.1.8 Agrandissement et réaménagement majeur - École Marie-Rivier (document RM 17.03.28-11.1.8).
- 11.2 Octroi de contrat - Voyage pour des élèves de l'école Joséphine-Dandurand (document séance tenante : RM 17.03.28-11.2).
- 11.3 Mandat confié à la firme *Laforest Nova Aqua inc.* – Demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) – École Frère-André (document RM 17.03.28-11.3).
- 12 - Remerciements et félicitations.
- 13- Autres sujets.
- 14- Levée de la séance.

Adopté à l'unanimité.

03. CAPSULE PÉDAGOGIQUE

En lien avec l'orientation 2 du Plan stratégique de la Commission scolaire - Favoriser le développement d'un environnement éducatif de qualité, dans une dynamique de coopération en réponse aux besoins des élèves, en lien avec l'objectif plus spécifique de consolider la concertation avec les partenaires internes et externes qui ont des impacts positifs à l'égard des élèves et de leur réussite et dans le cadre du mois de l'autisme, madame Annie Ducharme, commissaire et bénévole à la campagne, « *Un autre regard* » - Comprendre et voir l'autisme autrement, ainsi que madame Fanie Poirier, directrice adjointe au Service des ressources éducatives aux jeunes, présentent la programmation des activités prévues et spécifient la collaboration de la Commission scolaire des Hautes-Rivières à ce projet.

Cette campagne vise deux grands objectifs, soit la diversification des activités de sensibilisation afin de rejoindre plusieurs publics et une campagne de financement pour soutenir la réalisation de projets artistiques dédiés aux clientèles autistes des écoles de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

04. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Jacinthe Côté, présidente du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, déplore que des enseignants et des parents n'aient pu avoir accès à la salle du conseil des commissaires pour manifester leurs préoccupations quant à la grille-horaire de la prochaine année. Elle invite les membres du conseil des commissaires à trouver des moyens qui éviteraient d'ériger un mur entre les parents, les enseignants et la Commission scolaire.

Monsieur Tommy Goyette, parent, demande des clarifications à l'égard de la possibilité qu'il y ait réduction du temps d'enseignement des spécialités au primaire.

Monsieur Éric Plourde, vice-président du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, se questionne sur le pourcentage de directions présentes par rapport au pourcentage d'enseignants qui n'ont pu assister à la séance. Dans le cadre des décisions à prendre au sujet des grilles-horaire et des grilles-matières, il interpelle de façon spécifique les commissaires parents.

Monsieur Pierre Hamelin, commissaire parent, fait lecture d'une lettre reçue d'un parent à propos du climat ressenti dans son conseil d'établissement lors de la présentation des propositions de la direction quant à la grille-horaire et à la grille-matières.

05.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 21 FÉVRIER 2017 (document SG 17.03.28-05.1)

Chaque membre du conseil des commissaires ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires tenue le 21 février 2017 au moins six heures avant le début de la présente séance;

HR 17.03.28
002

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 février 2017 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

Adopté à l'unanimité.

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Eric Blackburn, directeur général, mentionne aux membres du conseil des commissaires que les suivis administratifs ont été effectués quant aux décisions prises lors de la séance ordinaire du 21 février 2017.

05.2 CORRESPONDANCE

- 05.2.1 De monsieur Gilles Delorme, maire de la Ville de Marieville : Résolution M17-02-048 adoptée par le Conseil municipal – Acquisition des lots 5 201 729, 1 654 553, 1 654 442 et 1 654 456 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Rouville appartenant à la Commission scolaire des Hautes-Rivières.
- 05.2.2 De madame Nathalie Marceau, secrétaire générale de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries : Résolution C.C.-4216-02-17 adoptée par le Conseil des commissaires – Taux de diplomation – obtention – demande au MEES.
- 05.2.3 De madame Stéphanie Vachon, secrétaire générale du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur : accusé de réception du rapport annuel 2015-2016 de la Commission scolaire des Hautes-Rivières.

05.3 MOT DE LA PRÉSIDENTE, PAROLE AUX COMMISSAIRES ET AUX COMMISSAIRES PARENTS

Madame Andrée Bouchard, présidente, informe les membres du conseil des commissaires des activités auxquelles elle et certains collègues ont participé depuis la séance ordinaire du 21 février 2017.

Madame Josée Hébert rappelle que c'est demain, mercredi 29 mars à 19 h à la Polyvalente Chanoine-Armand-Racicot qu'aura lieu la conférence gratuite intitulée « Comprendre pour mieux intervenir- Les comportements sexuels des jeunes face aux limites et valeurs des parents », animée par madame Valérie Morency, sexologue.

Monsieur Olivier Demers-Payette, commissaire parent, rappelle que lors de leur rencontre du 13 janvier dernier, le comité de parents a signifié qu'il ne s'ingérerait pas dans le dossier des grilles-horaire et des grilles-matières.

La situation ayant évolué depuis, monsieur Demers-Payette déplore que des conseils d'établissement soient devenus des lieux de tension entre les enseignants eux-mêmes, entre les enseignants et la direction d'école et entre les enseignants et les parents. Des parents bénévoles se sont sentis pris entre l'arbre et l'écorce.

05.4 CANDIDATS INSCRITS À LA BANQUE DE CADRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE – RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION (document séance tenante : DG 17.03.28-05.4)

Considérant les besoins en personnel-cadre de la Commission scolaire;

Considérant le processus mis en place pour constituer une banque de relève de cadres susceptibles d'occuper un poste de direction d'établissement ou de direction adjointe d'établissement au sein de la Commission scolaire;

Considérant que le processus de sélection inclut les étapes suivantes :

- le choix d'une stratégie de sélection et d'un profil;
- la rencontre d'information à l'intention des candidates et candidats;
- l'évaluation du potentiel de gestion des candidates et candidats et;
- les entrevues de sélection par 2 comités de sélection;

Considérant les recommandations émises par le comité de sélection, constitué de madame Andrée Bouchard, monsieur Pierre Boudreau, monsieur Éric Blackburn, madame Dominique Lachapelle, madame Sophie Latreille, madame Katleen Loïselle, madame Martine Ethier-Fournier, monsieur Alain Camarais, monsieur Denis Ménard, monsieur Yves Boucher, monsieur Chad Boutin, monsieur Charles Dalpé et madame Christianne Fleury à l'égard des candidats rencontrés;

HR 17.03.28
003

Il est proposé par monsieur Stéphane Surprenant :

Que mesdames Marie-Josée Bellavance, Caroline Benoit, Julie Fournier, Annie Lincourt, Karine McCaughy, Réline Morin, Annie-Mélanie Rioux et Esther Simard ainsi que messieurs Simon Bélanger, André-Paul Bouchard, Vincent Laporte et Marc-André Viens fassent partie de la banque de cadres susceptibles d'occuper un poste de gestion au sein de la Commission scolaire.

Adopté à l'unanimité.

05.5 APPROBATION DES MODALITÉS D'APPLICATION DU RÉGIME PÉDAGOGIQUE EN LIEN AVEC LA GRILLE-HORAIRE (documents CC 17.03.28-05.5)

Considérant la décision du conseil des commissaires, sur la base des données probantes issues de la recherche au regard de la réussite scolaire des enfants et des adolescents, de modifier l'heure d'entrée et de sortie des élèves à compter de l'année scolaire 2017-2018, de telle sorte que les élèves du préscolaire/primaire débuteront vers 8 h tandis que ceux du secondaire, vers 9 h;

Considérant les consultations effectuées auprès du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu et des membres du comité de parents, qui ont donné leur accord à ce projet;

Considérant que la décision ci-haut mentionnée entraîne le réaménagement des grilles-horaire des écoles, compte tenu des conséquences liées notamment au transport scolaire, aux programmes particuliers et à la répartition des ressources;

Considérant l'opportunité conséquente de réviser certaines pratiques en place et de mettre en œuvre un modèle qui répond davantage aux besoins actualisés des élèves;

Considérant que la Commission scolaire a par ailleurs décidé d'appliquer, après consultation du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu, un horaire cycle de 10 jours avec des périodes de 60 minutes, lequel contribue à optimiser l'utilisation des ressources, en plus d'offrir des avantages pédagogiques;

Considérant que conformément à l'article 84 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement doit approuver les modalités d'application du régime pédagogique, dont certains éléments de la grille-horaire;

Considérant que les conseils d'établissement des écoles Aux-Quatre-Vents, de Richelieu, des Prés-Verts, des Savanes, du Pélican, du Petit Clocher, Joseph-Amédée-Bélanger, Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville), Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean), Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, Notre-Dame-du-Sourire, Sacré-Cœur, Saint-Blaise, Saint-Eugène Saint-Gérard, Saint-Jacques, Saint-Joseph, Saint-Lucien, Saint-Vincent et Sainte-Anne ont refusé

d'approuver la grille-horaire proposée par la direction d'école au motif notamment qu'elle était basée sur un horaire-cycle de 10 jours à raison de 5 périodes de 60 minutes par jour;

Considérant que la décision relative à la durée des périodes et des cycles relève de la juridiction administrative de la Commission scolaire et non de la juridiction du conseil d'établissement, et qu'elle a notamment des impacts sur le niveau de ressources et le nombre de postes d'enseignants alloués à chacune des écoles;

Considérant que le processus d'élaboration des propositions de grilles-horaire déposées par les directions d'école aux conseils d'établissement a été respecté;

Considérant qu'en raison des motifs invoqués par les conseils d'établissement pour ne pas approuver lesdites grilles-horaire, la commission scolaire a requis ces derniers, de se conformer à leur obligation d'approuver une grille-horaire de leur établissement respectif, et d'ainsi exercer le pouvoir qui leur appartient en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, au plus tard le 24 mars 2017;

Considérant que malgré les mises en demeure reçues, les conseils d'établissement ci-haut mentionnés ont persisté à refuser ou négligé d'approuver une grille-horaire pour leur école respective, et ce, pour les mêmes motifs;

Considérant que l'article 218.2 de la *Loi sur l'instruction publique* oblige la Commission scolaire à prendre les moyens appropriés pour assurer le respect de la loi, notamment en substituant ses décisions à celles de l'établissement, après avoir mis en demeure l'école de s'y conformer;

Considérant les projets de grilles-horaire, proposés par les directions d'école ci-haut mentionnés;

Considérant que les membres du conseil des commissaires ont reçu préalablement lesdits documents et qu'ils en ont pris connaissance à leur satisfaction;

HR 17.03.28
004

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

D'approuver les grilles-horaire des écoles Aux-Quatre-Vents, de Richelieu, des Prés-Verts, des Savanes, du Pélican, du Petit-Clocher, Joseph-Amédée-Bélanger, Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville), Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean), Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, Notre-Dame-du-Sourire, Sacré-Cœur, Saint-Blaise, Saint-Eugène, Saint-Gérard, Saint-Jacques, Saint-Joseph, Saint-Lucien, Saint-Vincent et Sainte-Anne, telles que proposées par les directions d'école concernées et déposées en annexes de la présente résolution.

Monsieur Pierre Boudreau appelle le vote sur cette proposition.

Ont voté pour : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Lionel Degoud, Olivier Demers-Payette, Annie Ducharme, Pierre Hamelin, Josée Hébert et Stéphane Surprenant.

Pour : 14

Adopté à l'unanimité.

05.6 APPROBATION DU TEMPS ALLOUÉ À CHAQUE MATIÈRE OBLIGATOIRE OU À OPTION (documents CC 17.03.28-05.6)

Considérant la résolution précédemment adoptée par le conseil des commissaires à propos des modalités d'application du régime pédagogique en lien avec la grille-horaire;

Considérant que conformément à l'article 86 de la *Loi sur l'instruction publique*, il revient au conseil d'établissement de chaque école d'approuver le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option;

Considérant que les conseils d'établissement des écoles Aux-Quatre-Vents, de Richelieu, des Prés-Verts, des Savanes, du Pélican, Jean XXIII, Joseph-Amédée-Bélanger, Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean), Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, Notre-Dame-du-Sourire, Sacré-Cœur, Saint-Blaise, Saint-Eugène, Saint-Gérard, Saint-Jacques, Saint-Joseph, Saint-Lucien et Sainte-Anne ont refusé d'approuver la proposition de temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option proposée par la direction d'école au motif notamment qu'elle était basée sur un horaire-cycle de 10 jours à raison de 5 périodes de 60 minutes par jour;

Considérant que la décision relative à la durée des périodes et des cycles relève de la juridiction administrative de la commission scolaire et non de la juridiction du conseil d'établissement, et qu'elle a notamment des impacts sur le niveau de ressources et le nombre de postes d'enseignants alloué à chacune des écoles;

Considérant que le processus d'élaboration des propositions du temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option déposées par les directions d'école aux conseils d'établissement a été respecté;

Considérant qu'en raison des motifs invoqués par les conseils d'établissement pour ne pas approuver le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option, la commission scolaire a requis ces derniers, de se conformer à leur obligation d'approuver une proposition relative au temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option de leur établissement respectif, et ainsi exercer le pouvoir qui leur appartient en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, au plus tard le 24 mars 2017;

Considérant que malgré les mises en demeure reçues, les conseils d'établissement ci-haut mentionnés ont persisté à refuser ou négligé d'approuver le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option de leur école respective et ce, pour les mêmes motifs;

Considérant que l'article 218.2 de la *Loi sur l'instruction publique* oblige la Commission scolaire à prendre les moyens appropriés pour assurer le respect de la loi, notamment en substituant ses décisions à celles de l'établissement, après avoir mis en demeure l'école de s'y conformer;

Considérant que les projets de temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option, proposés par les directions d'école ci-haut mentionnés sont en cohérence avec leurs projets éducatifs et permettent d'atteindre les objectifs des programmes;

Considérant que les membres du conseil des commissaires ont reçu préalablement lesdits documents et qu'ils en ont pris connaissance à leur satisfaction;

HR 17.03.28
005

Il est proposé par madame Nadine Arseneault:

D'approuver les propositions de temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option des écoles Aux-Quatre-Vents, de Richelieu, des Prés-Verts, des Savanes, du Pélican, Jean XXIII, Joseph-Amédée-Bélanger, Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean), Notre-Dame-du-Sacré-Cœur, Notre-Dame-du-Sourire, Sacré-Cœur, Saint-Blaise, Saint-Eugène, Saint-Gérard, Saint-

Jacques, Saint-Joseph, Saint-Lucien et Sainte-Anne, faites par les directions d'école concernées et déposées en annexes de la présente résolution.

Monsieur Pierre Boudreau appelle le vote sur cette proposition.

Ont voté pour : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, Réjean Bessette, François Blais, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Lionel Degoud, Olivier Demers-Payette, Annie Ducharme, Pierre Hamelin, Josée Hébert et Stéphane Surprenant.

Pour 14.

Adopté à l'unanimité.

05.7 COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES (document DG 17.03.28-05.7)

Considérant le nouvel article 193.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2017 et qui prévoit que la commission scolaire doit instituer un comité de répartition des ressources formé d'au plus 15 membres, dont le directeur général en assume la direction;

Considérant que les membres du comité doivent, en majorité, être des directeurs d'école et de centre, dont au moins un directeur d'une école où est dispensé de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire, un directeur d'une école où est dispensé de l'enseignement secondaire et un directeur de centre;

Considérant que le responsable des services éducatifs aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage ainsi qu'au moins un membre du personnel-cadre doivent également faire partie du comité de répartition des ressources;

HR 17.03.28
006

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

De mandater le directeur général afin qu'il institue un comité de répartition des ressources, d'en déterminer le nombre et la composition ainsi que de nommer le ou les membres du personnel-cadre qui siégeront audit comité.

Adopté à l'unanimité.

05.8 PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 35 – APPUI (document DG 17.03.28-05.8)

Considérant que la finalisation de l'autoroute 35 jusqu'au États-Unis constitue un levier économique majeur et essentiel, non seulement pour le Haut-Richelieu mais également pour la province de Québec et le Canada;

Considérant l'intention du gouvernement du Québec de compléter ladite autoroute d'ici 2020, le tout exprimé par le Premier ministre lors de l'inauguration du tronçon de Saint-Sébastien;

Considérant que cette infrastructure majeure est attendue depuis plus de 30 ans afin d'assurer une plus grande sécurité aux usagers de la route;

Considérant les récentes déclarations du gouvernement actuel à l'égard des différents grands projets d'infrastructures planifiés ou en cours d'exécution dans les différentes régions du Québec;

Considérant que le gouvernement du Québec devrait prioriser la finalisation des projets en cours, dont le parachèvement de l'autoroute 35 et ce, avant d'entreprendre d'autres grands projets;

Considérant que le 13 mars 2013, le conseil de la MRC du Haut-Richelieu sollicitait de la part du gouvernement de maintenir le calendrier de réalisation;

HR 17.03.28
007

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'intégrer les travaux du parachèvement de l'autoroute 35 jusqu'à la frontière des États-Unis au calendrier de réalisation du printemps 2017.

Monsieur Réjean Bessette demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, François Blais, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Lionel Degoud, Olivier Demers-Payette, Annie Ducharme, Pierre Hamelin, Josée Hébert et Stéphane Surprenant.

A voté contre : Monsieur Réjean Bessette.

Pour : 13 Contre : 1

Adopté à la majorité.

06.1 RÉVISION DES BASSINS DE FRÉQUENTATION POUR LES ÉCOLES NOTRE-DAME-DE-LOURDES (SECTEUR IBERVILLE) ET SACRÉ-CŒUR - ADOPTION
(documents SREJTS 17.03.28-06.1 et -06.1a)

Considérant les bassins de fréquentation actuellement en vigueur pour les écoles Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville) et Sacré-Cœur;

Considérant que l'école Notre-Dame-de-Lourdes accueille présentement des élèves pour lesquels l'école Sacré-Cœur se situe plus près de leur lieu de résidence;

Considérant la capacité d'accueil des écoles ci-haut nommées et notamment celle de l'école Sacré-Cœur, suite à son agrandissement qui sera achevé pour la rentrée scolaire 2017-2018;

Considérant les prévisions de clientèles 2015-2021 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement Supérieur pour les écoles ci-haut nommées;

Considérant la résolution HR 17.02.21-020 du conseil des commissaires mandatant la direction du Service des ressources éducatives aux jeunes et du transport scolaire à procéder à une consultation auprès des conseils d'établissement des écoles Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville) et Sacré-Cœur concernant ledit projet;

Considérant le résultat des consultations menées auprès des conseils d'établissement des écoles Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville) et Sacré-Cœur;

HR 17.03.28
008

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que le projet de révision des bassins de fréquentation des écoles Sacré-Cœur et Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville) soit adopté tel que présenté au document en annexe SREJTS 17.03.28-06.1a et qu'il soit effectif à compter de l'année scolaire 2018-2019.

Monsieur Réjean Bessette demande le vote sur cette proposition.

Ont voté pour : Mesdames et messieurs les commissaires : Nadine Arseneault, François Blais, Gisèle Bombardier, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Isabelle Brulotte, Manon Côté, Lionel Degoud, Olivier Demers-Payette, Annie Ducharme, Pierre Hamelin, Josée Hébert et Stéphane Surprenant.

A voté contre : Monsieur Réjean Bessette.

Pour : 13 Contre : 1

Adopté à la majorité.

08.1 ACHATS REGROUPÉS POUR LE CONTRAT À COMMANDES DE COMMUTATEURS ET DE PRODUITS RÉSEAUX (document TI 17.03.28-08.1)

Considérant que le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) procède au lancement d'un appel d'offres en vue de la conclusion d'un contrat à commandes pour l'acquisition de commutateurs et de produits réseaux;

Considérant que le contrat résultant de cet appel d'offres mis en place par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) permettra l'acquisition de commutateurs et de produits réseaux pour desservir les établissements scolaires;

Considérant que ce contrat est d'une durée de cinq ans;

Considérant que la *Loi sur les contrats des organismes publics* oblige les organismes publics à signifier leur intérêt à faire partie d'une négociation en confiant un mandat au regroupement;

HR 17.03.28
009

Il est proposé par monsieur François Blais :

D'autoriser la participation de la Commission scolaire des Hautes-Rivières aux achats regroupés résultant de l'entente convenue par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'acquisition de commutateurs et de produits réseaux sur une période de cinq ans;

De déléguer la directrice du Service des technologies de l'information à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières le mandat d'achat et les bons de commande qui en découleront dans le respect des enveloppes budgétaires déjà prévues pour chacune des années s'il y a lieu.

Adopté à l'unanimité.

09.1 ENGAGEMENTS (document RH 17.03.28-09.1)

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Martine Ethier Fournier et Nadine Beauchamp, tenu le 23 février 2017;

HR 17.03.28
010

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que monsieur Gilbert Bouchard soit engagé pour un poste régulier à temps partiel (28 heures par semaine) de magasinier, classe II à l'École professionnelle des Métiers et ce, à compter du 29 mars 2017.

Adopté à l'unanimité.

Considérant la recommandation du comité de sélection, composé de mesdames Marie-Pier Petit, Christine Derome et Josée Hébert, tenu le 27 février 2017;

HR 17.03.28
011

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

Que madame Sylvianne Jacques soit engagée pour un poste régulier à temps partiel (10 heures par semaine) d'ouvrière d'entretien, classe II à l'école Saint-Alexandre et ce, à compter du 29 mars 2017.

Adopté à l'unanimité.

09.2 CALENDRIER DES JOURS CHÔMÉS ET PAYÉS POUR L'ANNÉE 2017-2018
(document RH 17.03.28-09.2)

HR 17.03.28
012

Il est proposé par madame Gisèle Bombardier :

Que, suite à une consultation menée auprès des syndicats et des associations de cadres, soit acceptée telle que présentée et déposée en annexe portant le numéro RH 17.03.28-09.2, la liste des jours chômés et payés pour l'année 2017-2018.

Adopté à l'unanimité.

09.3 PÉRIODE DE FERMETURE DES ÉTABLISSEMENTS POUR LA PÉRIODE DES VACANCES ANNUELLES (document RH 17.03.28-09.3)

HR 17.03.28
013

Il est proposé par madame Manon Côté :

Que la Commission scolaire des Hautes-Rivières décrète la cessation partielle de ses activités du 17 juillet au 28 juillet 2017 inclusivement.

Adopté à l'unanimité.

11.1 ADJUDICATION DE CONTRATS

11.1.1 MODULE DE JEUX - ÉCOLE NOTRE-DAME-DE-LOURDES (SECTEUR IBERVILLE)
(document RM 17.03.28-11.1.1)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.03.28
014

Il est proposé par madame Annie Ducharme :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Atelier Go-Élan Inc., le contrat pour les modules de jeux à l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville), au montant de 42 581,10 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Pierre Hamelin quitte temporairement la séance, il est 21 h 13.

11.1.2 ACQUISITION DE PAPIERS ET COUVERTURES DE COULEUR - CENTRE DE REPROGRAPHIE (document RM 17.03.28-11.1.2)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.03.28
015

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Spicers Canada ULC, le contrat pour l'acquisition de papiers et couvertures de couleur pour le centre de reprographie de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, au montant de 49 584,39 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Pierre Hamelin est de retour à la séance, il est 21 h 14.

11.1.3 RÉFECTION SALLE DE TOILETTES DES GARÇONS - ÉCOLE ALBERTE-MELANÇON (document RM 17.03.28-11.1.3)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.03.28
016

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions Dougère Inc., le contrat pour la réfection des toilettes des garçons à l'école Alberte-Melançon, au montant de 122 200,00 \$ (taxes en sus).

L'octroi du contrat est sous réserve de l'obtention de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour les mesures Maintien des bâtiments 50621 et 50625 ainsi que les mesures Résorption du déficit de maintien 50622 et 50626.

Adopté à l'unanimité.

11.1.4 RÉFECTION DU DRAIN ET IMPERMÉABILISATION DE FONDATIONS - ÉCOLE MARGUERITE-BOURGEOYS (document RM 17.03.28-11.1.4)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.03.28
017

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, B. Frégeau & Fils Inc., le contrat pour la réfection du drain et l'imperméabilisation des fondations à l'école Marguerite-Bourgeois, au montant de 52 099,00 \$ (taxes en sus).

L'octroi du contrat est sous réserve de l'obtention de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour les mesures Maintien des bâtiments 50621 et 50625 ainsi que les mesures Résorption du déficit de maintien 50622 et 50626.

Adopté à l'unanimité.

11.1.5 RÉFECTION DE LA VENTILATION DU GYMNASSE ET DES CLASSES - ÉCOLE DES SAVANES, ÉDIFICE PROVIDENCE (document RM 17.03.28-11.1.5)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.03.28
018

Il est proposé par monsieur François Blais :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Groupe Promécanic Ltée, le contrat pour la réfection de la ventilation du gymnase et des classes à l'école des Savanes, édifice Providence, au montant de 95 435,00 \$ (taxes en sus).

L'octroi du contrat est sous réserve de l'obtention de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour les mesures Maintien des bâtiments 50621 et 50625 ainsi que les mesures Résorption du déficit de maintien 50622 et 50626.

Adopté à l'unanimité.

11.1.6 ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - TOUS LES ÉTABLISSEMENTS DE LA CSDHR (document RM 17.03.28-11.1.6)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.03.28
019

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que le Conseil des commissaires autorise la conclusion des contrats ci-après mentionnés;

D'accorder aux plus bas soumissionnaires conformes, par établissement, les contrats pour l'entretien des espaces verts pour 3 ans.

SOUSSIONNAIRES	Numéros des lots	Total pour 3 ans
Tonte de Gazon Éric R. Inc.	22,23,25,28,29,32,38	18 226,00 \$
Anthony Côté	2,3,6,18	39 960,00 \$
Éco-Verdure Inc.	7,8,9,16,17,19,21,41	38 408,02 \$
Les Entretiens Barry	11,14,15	8 580,00 \$
les Entreprises S. Cabana	1,4	19 800,00 \$
Groupe Manu Inc.	5,12,13,27,33,34,36	27 330,00 \$
Entretien E.T.P. enr.	10,26,30,31,35,37,39,40	37 200,00 \$
Adams Tonte de parterre enr.	20,24	7 500,00 \$
TOTAL		197 004,02 \$
N.B. Taxes en sus		

Adopté à l'unanimité.

11.1.7 AJOUT DE DISPOSITIFS ANTI-REFOULEMENT SUR L'ENTRÉE D'EAU DU BÂTIMENT - ÉCOLE MARGUERITE-BOURGEOYS (document RM 17.03.28-11.1.7)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.03.28
020

Il est proposé par madame Isabelle Brulotte :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, SDX Mécanique Inc., le contrat pour l'ajout de dispositifs antirefoulement sur l'entrée d'eau du bâtiment à l'école Marguerite-Bourgeoys, au montant de 42 473,00 \$ (taxes en sus).

L'octroi du contrat est sous réserve de l'obtention de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour les mesures Maintien des bâtiments 50621 et 50625 ainsi que les mesures Résorption du déficit de maintien 50622 et 50626.

Adopté à l'unanimité.

11.1.8 AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT MAJEUR - ÉCOLE MARIE-RIVIER
(document RM 17.03.28-11.1.8)

Considérant l'analyse des soumissions reçues;

HR 17.03.28
021

Il est proposé par monsieur Pierre Hamelin :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Candev Construction Inc., le contrat pour l'agrandissement et le réaménagement majeur de l'école Marie-Rivier, au montant de 14 128 000,00 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.2 OCTROI DE CONTRAT - VOYAGE POUR DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE JOSÉPHINE-DANDURAND
(document séance tenante : RM 17.03.28-11.2)

Considérant le contrat initial intervenu entre l'Agence de voyage Classe Trotteur et l'école Joséphine-Dandurand pour un voyage à Washington/Philadelphie qui aura lieu à la fin du mois d'avril 2017;

Considérant que le voyage projeté s'est avéré plus populaire que prévu et que les organisateurs ont dû procéder à l'ajout d'un autobus pour satisfaire la demande;

Considérant que la préparation du voyage est bien avancée;

Considérant que la « *Politique d'acquisition de biens et services* » de la Commission scolaire prévoit que l'unité administrative doit inviter trois fournisseurs pour des activités d'autofinancement qui occasionnent des dépenses de plus de 25 000 \$;

HR 17.03.28
022

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

D'autoriser une dérogation à la *Politique d'acquisition de biens et services* et de ratifier le contrat intervenu entre l'école Joséphine-Dandurand et l'Agence de voyage Classe Trotteur pour un voyage à Washington/Philadelphie au montant de 37 862 \$ (taxes en sus).

Adopté à l'unanimité.

11.3 MANDAT CONFIE À LA FIRME LAFOREST NOVA AQUA INC. – DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MDDELCC) – ÉCOLE FRÈRE-ANDRÉ (document RM 17.03.28-11.3)

Considérant une récente détection de contamination bactériologique à l'eau du puits de l'école Frère-André;

Considérant que le système de désinfection de l'eau en place n'est pas conforme à la réglementation en vigueur;

Considérant que des travaux correctifs doivent être apportés au système et que ces travaux doivent préalablement avoir été autorisés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

Considérant qu'une demande d'autorisation doit être déposée au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et que cette demande d'autorisation doit être signée par un ingénieur;

HR 17.03.28
023

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

D'autoriser la firme Laforest Nova Aqua inc. à soumettre la demande ci-haut mentionnée au nom de la Commission scolaire des Hautes-Rivières et de mandater monsieur François Bergeron, directeur du Service des ressources matérielles, pour compléter et signer la « Déclaration du demandeur ou du titulaire » contenant les renseignements exigés en vertu de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c.Q-2).

Adopté à l'unanimité.

12- REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS

HR 17.03.28
024

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des remerciements soient adressés à chacun des bénévoles des municipalités de Saint-Sébastien, Venise-en-Québec et Henryville qui ont généreusement donné de leur temps pour repeindre une partie de l'école. Ce geste a contribué à améliorer la qualité de vie des élèves de l'école Capitaine-Luc-Fortin, édifice Saint-Sébastien.

Adopté à l'unanimité.

HR 17.03.28
025

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des remerciements soient adressés à monsieur Martin Thibert, maire de la Municipalité de Saint-Sébastien et monsieur Jacques Landry, maire de la municipalité de Venise-en-Québec, pour l'organisation d'une soirée « poker », qui a permis d'amasser 3 400 \$ qui sera remis à l'école Capitaine-Luc-Fortin, édifice Saint-Sébastien pour leur projet d'embellissement de la cour.

Adopté à l'unanimité.

HR 17.03.28
026

Il est proposé par madame Nadine Arseneault :

Que des remerciements soient adressés à monsieur Stéphane Surprenant, commissaire, pour avoir généreusement remis la moitié de ses gains obtenus lors de l'activité « poker » à l'école Capitaine-Luc-Fortin, édifice Saint-Sébastien pour son projet d'embellissement de la cour.

Adopté à l'unanimité.

HR 17.03.28
027

Il est proposé par monsieur Réjean Bessette :

Que des félicitations soient transmises à monsieur Eric Beaudry, enseignant et dirigeant du club d'athlétisme de l'école Sacré-Cœur, aux bénévoles, à la directrice de l'école, madame Rose-Marie Joanis ainsi qu'aux élèves qui se sont illustrés au Carnaval d'athlétisme à Laprairie.

Adopté à l'unanimité.

13. AUTRES SUJETS

Aucun autre sujet n'a été traité.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 17.03.28
028

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité.

LA PRÉSIDENTE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL